



Tarbes, le 27 juin 2019

Monsieur Gérard Trémège
Monsieur Philippe Carrère
Monsieur Jacques Brune
Monsieur Noel Pereira Da Cunha
Monsieur René Marrot
Monsieur Bernard Plano
Monsieur Frédéric Re
Monsieur Christian Alegret
Monsieur Bernard Verdier

Objet : plan de restructuration du réseau de la DGFIP des Hautes Pyrénées.

Messieurs les Présidents des Communautés d'Agglomération et de Communes des Hautes Pyrénées,

La Direction Générale des Finances Publiques engage une restructuration sans précédent des services des finances publiques et de son maillage territorial.

Sous couvert de renforcer la présence des services publics, son projet prévoit en réalité la suppression de l'ensemble du réseau des trésoreries en 2022, la suppression du numéraire, la création d'antennes dites pérennes mais dont l'expérience a prouvé que leur caractère pérenne pouvait rapidement être remis en cause, le regroupement des services des impôts des entreprises et des particuliers sur Tarbes sous la forme d'un SIP et d'un SIE départemental.

- Le réseau de trésoreries sera ainsi remplacé par seulement 2 Services de gestion comptable à Lannemezan et Tarbes,
- Création d'un Service des Impôts des Particuliers départemental à Tarbes en 2021 avec création de deux antennes dites pérennes à Lourdes et Lannemezan,
- Le Service des Impôts des Entreprises de Lourdes sera transféré à Tarbes en 2020 avec maintien d'une antenne dite pérenne (création d'un SIE départemental à Tarbes)

Des antennes seront donc créées mais leur caractère pérenne est sujet à caution car elles sont vouées à disparaître dès lors que leurs effectifs descendent en dessous du seuil fatidique de 8 agents, à l'image de celle du service des impôts des entreprises de Lannemezan créée en 2018 qui sera fermée en 2021 du fait de l'application de cette règle.

Les services de gestion comptable ainsi que les services Impôts ne feront plus d'accueil !

L'accueil du public, qui dans les Hautes Pyrénées représente plus de 60 000 usagers par an, devra être assuré par des permanences en mairie, les MSAP, les points France Services, sur rendez-vous avec le déplacement ponctuel d'un agent de la DGFIP.

Les collectivités locales et régisseurs qui disposent actuellement de trésoreries avec des comptables publics à leur tête ne pourront plus compter sur un comptable public et un personnel dédié pour le conseil et la gestion des comptes, puisqu'il leur sera substitué un « conseiller » installé au siège des EPCI, le comptable public se situant en réalité à Tarbes et Lannemezan dans les services comptables créés.

La DGFIP a donné par ailleurs des instructions au niveau local aux directeurs afin que la soi-disant concertation soit menée le plus rapidement possible, une véritable opération de communication est en cours afin de donner l'illusion du maintien de la proximité et empêcher toute velléité de contestation du projet, ne laissant que des marges de manœuvre minimalistes (nombre de points de contacts de proximité et calendrier des permanences).

Nous n'attendons rien de la parodie de concertation annoncée par la direction locale, celle-ci ayant d'ores et déjà publié le calendrier des restructurations sur trois ans (voir pièce annexe).

Les agents des finances publiques et l'intersyndicale considèrent que ce projet est un leurre et qu'il ne répond en rien aux exigences de proximité, au contraire il porte gravement atteinte à l'organisation territoriale du service public, avec des conséquences lourdes pour vos administrés.

Nous considérons au contraire qu'il faut organiser un véritable débat local afin que des propositions contradictoires puissent être étudiées.

Ainsi, nous considérons que le maintien d'une trésorerie de pleine compétence par EPCI, le maintien des SIP de Lannemezan et du SIE de Lourdes ainsi que d'une trésorerie spécifique à l'établissement hospitalier de Lannemezan sont des propositions parfaitement raisonnables garantant d'un service public de proximité et de qualité et qui pourraient faire l'objet de délibérations des collectivités.

D'ores et déjà, l'association des maires de France a demandé l'arrêt des fermetures de trésoreries programmées, des communes du département et partout sur le territoire national prennent des délibérations allant dans ce sens.

Nous vous transmettons en pièce jointe la « vraie carte » des services de la DGFIP dans les Hautes Pyrénées, le programme sur trois ans de l'administration et le plan de communication élaboré par la haute administration de Bercy ainsi que le courrier de M. François Baroin à M. Darmanin.

Vous pourrez constater qu'il y a urgence à réagir puisque l'administration veut réaliser un premier point d'étape de la situation et notamment des réactions des élus dès la mi-juillet, organiser rapidement des réunions sous la responsabilité du DDFIP et du Préfet avec l'objectif d'acter le cadrage définitif à la mi-octobre

Nous sommes convaincus que nous pouvons dans l'unité (élus, agents des finances publiques, usagers) stopper ce projet destructeur et faire en sorte que des propositions constructives puissent être étudiées.

Nous rencontrons les parlementaires du département (Mmes Dubié, Artigalas, Carrère) et le Président du Conseil Départemental vendredi 28 juin 2019, M. Sempastous nous recevant en juillet.

Nous pensons qu'une manière de répondre à cette attaque contre le service de proximité consisterait à organiser des réunions de conseils communautaires afin d'organiser une réponse collective des élus à l'échelle du département et pouvoir affirmer par voie de délibération le rejet du plan proposé tout en proposant un schéma qui permette :

- La constitution d'un réseau de trésorerie basé sur le maintien d'une trésorerie par EPCI (contre 13 actuellement)
- Le maintien de la trésorerie hospitalière de Lannemezan compte tenu de la spécificité de cet établissement hospitalier
- Le maintien du SIP de Lourdes et de Lannemezan
- Le maintien du SIE de Lourdes.

Nous espérons pouvoir vous rencontrer rapidement et sommes bien entendu à votre entière disposition pour tout échange ou complément d'information.

Nous vous prions de croire, Messieurs les Présidents, en l'assurance de notre considération distinguée.

Contacts pour l'intersyndicale :

José Navarro
Secrétaire CGT Finances Publiques
07.89.52.26.14
jnavarro.cgt65@orange.fr

Pascale Senmartin
Solidaires Finances Publiques
pascale.senmartin@dgfip.finances.gouv.fr

Marie-Françoise Thomas
FO DGFIP
marie.thomas@dgfip.finances.gouv.fr

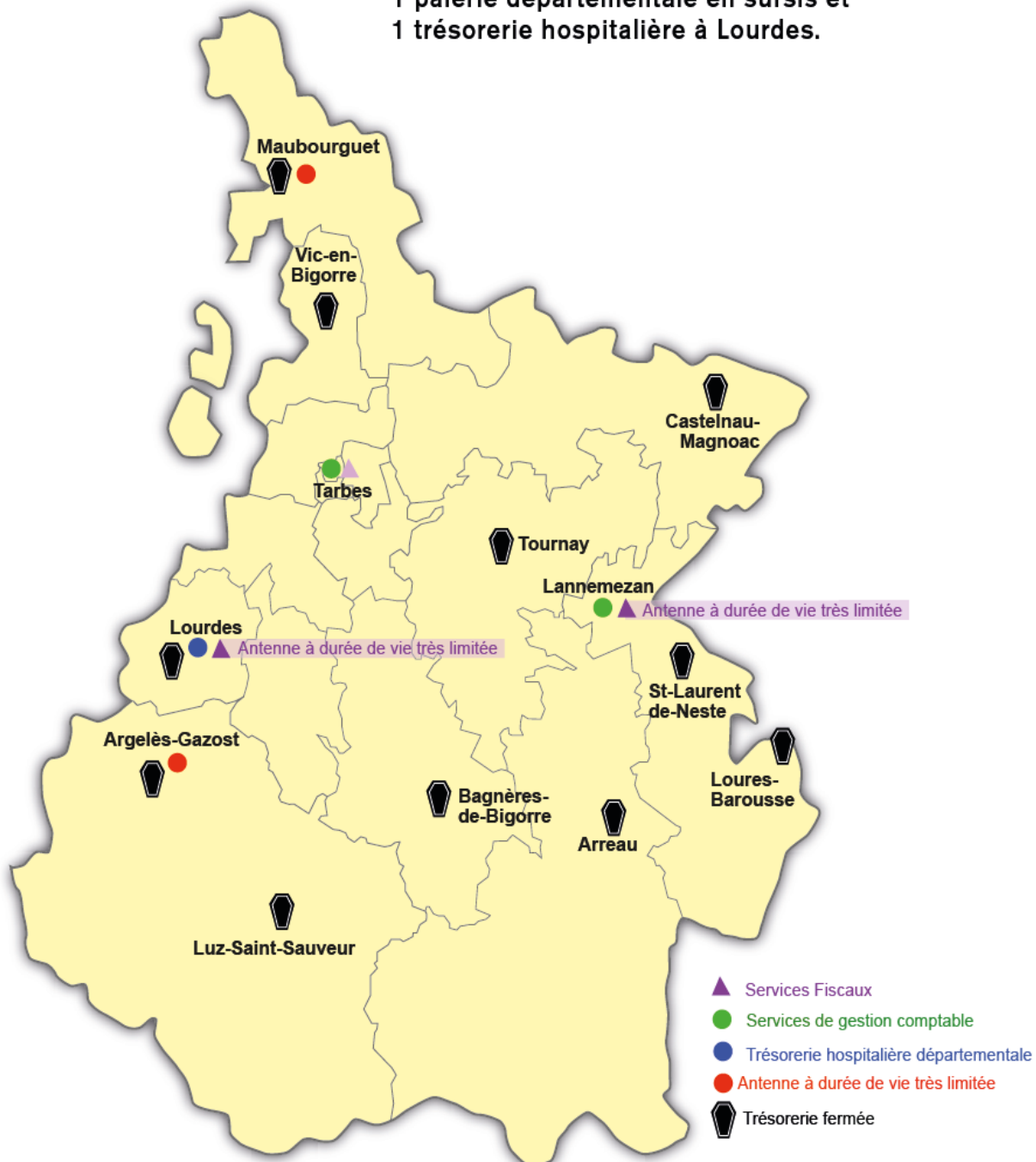
**NOUVEAU RÉSEAU DE PROXIMITÉ - DDFIP HAUTES PYRÉNÉES
CALENDRIER PRÉVISIONNEL**

Calendrier	Mission	Opérations
2020	SIE	Création du SIE départemental avec maintien de 2 antennes à Lannemezan (provisoire) et à Lourdes (pérenne)
	SIP/Trésoreries	Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries de Loures-Barousse, Saint-Laurent-de-Neste et Les Coteaux vers le SIP de Lannemezan
	SIP/Trésoreries	Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers de la trésorerie de Luz-Saint-Sauveur vers le SIP/E de Lourdes
	SIP/Trésoreries	Transfert du recouvrement de l'impôt des particuliers des trésoreries de Vic-Rabastens, Maubourguet, Tournay et Bagnères-de-Bigorre vers le SIP de Tarbes
	SPL	Ajustement de périmètre pour les communes gérées par la trésorerie des Coteaux mais appartenant à la CC du Plateau de Lannemezan (Trésorerie de Lannemezan)
	SPL EPS	Transfert de la gestion de l'Hôpital de Tarbes et de l'Hôpital du Montaigu (BDB) à la trésorerie de Lourdes
	SPL	Transfert de la gestion des collectivités de Lourdes (hors Hôpital) à la Trésorerie Municipale de Tarbes
	SPL SGC	Transfert de la gestion des collectivités de Tournay au SGC Tarbes (TPM) – Création du poste de Conseiller aux ordonnateurs locaux du Val d'Arros (Tournay)
2021	SIP	Création du SIP départemental avec 2 antennes pérennes à Lourdes et à Lannemezan
	SPL SGC	Transfert de la gestion des collectivités des trésoreries de Loures-Barousse, Saint-Laurent-de-Neste et Lannemezan au SGC Lannemezan – Création des postes de Conseillers aux ordonnateurs locaux de Neste-Barousse et du Plateau de Lannemezan
	SPL SGC	Transfert de la gestion des collectivités des trésoreries de TAE, TPM, Argelès-Gazost et Luz-Saint-Sauveur au SGC Tarbes – Création des postes de Conseillers aux ordonnateurs locaux de la Vallée des Gaves (Argelès-Gazost) et de la CATLP (Juillan)
	SPL SGC	Création de l'antenne du SGC Tarbes à Argelès-Gazost
2022	SPL SGC	Transfert de la gestion des collectivités des trésoreries de Vic-Rabastens, Maubourguet et Bagnères-de-Bigorre (hors hôpital) au SGC Tarbes – Création des postes de Conseillers aux ordonnateurs locaux d'Adour-Madiran (Vic) et de la Haute-Bigorre (Bagnères)
	SPL SGC	Création de l'antenne du SGC Tarbes à Maubourguet
	SPL SGC	Transfert de la gestion des collectivités des trésoreries d'Aure-Louron et des Coteaux au SGC Lannemezan – Création des postes de Conseillers aux ordonnateurs locaux d'Aure-Louron (Arreau) et du Pays de Trie et du Magnoac (Trie-sur-Baïse)
	SPL EPS	Transfert de la gestion des Hôpitaux de Bagnères et de Lannemezan à la trésorerie hospitalière départementale (Lourdes)

LA PROXIMITÉ À LA SAUCE DARMANIN :

13 trésoreries fermées + concentration des SIP et SIE à Tarbes :

2 services comptables (Tarbes et Lannemezan)
1 service des impôts des particuliers à Tarbes
1 service des impôts des entreprises à Tarbes
1 paierie départementale en sursis et
1 trésorerie hospitalière à Lourdes.





Le Président

Département Finances et fiscalité locale

N/Réf : AP/NB/MF

Affaire suivie par Aurélien PHILIPPOT

Paris le 21 MAI 2019

Monsieur le Ministre,

L'AMF est alertée par la suppression continue des trésoreries et d'un service public de proximité pour les collectivités locales mais aussi pour les citoyens.

Cette mesure oblige désormais les exécutifs locaux des territoires ruraux notamment à parcourir plusieurs kilomètres pour déposer leurs fonds à la trésorerie la plus proche. Pour éviter de tels déplacements, il est indiqué aux collectivités qu'elles ont la possibilité de remplacer toutes les modalités actuelles de règlements en numéraire par des systèmes de règlements dématérialisés. Toutefois, il convient de rappeler que la mise en place de règlements dématérialisés génère des coûts importants en cette période de d'encadrement budgétaire. Par ailleurs, nombre de règlements continueront malgré tout d'être réalisés en espèces, jusqu'à trois cents euros les usagers restant encore libre du choix des modalités de leurs règlements dans leur utilisation du service public. C'est le cas par exemple des stations de ski, des cantines scolaires, des piscines, etc. dont les régies sont contraintes d'accepter les règlements en numéraire.

Cette mesure fait courir un risque en matière d'ordre et de sécurité publique puisque c'est le maire ou le régisseur qui transportent les fonds en voiture, parcourant ainsi des dizaines de kilomètres avec des fonds conséquents. D'autres collectivités ont dû recourir à des sociétés spécialisées de transport de fonds, l'économie réalisée par l'État se soldant là encore par une nouvelle dépense locale.

Il aurait été en effet judicieux de consulter les élus concernés afin de déterminer quels étaient les comptables à déplacer ou non afin de préserver les deniers publics. Si l'État réduit ses coûts en réorganisant son réseau de comptables, il transfère aussi le coût de sa mesure sur les budgets locaux. Ce transfert de charges contrevient aux objectifs affichés de développement de la décentralisation et de rapprochement des services de l'État des territoires.

Dans le contexte actuel de forte demande de service publics et de proximité, l'AMF demande l'arrêt immédiat des fermetures.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



François BAROIN

Monsieur Gérald DARMANIN
Ministre de l'Action et des Comptes publics
139 rue de Bercy
75012 PARIS